

**L'INITIATIVE BONNE GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS ET
L'ASSOCIATION POUR L'INTERGRITE ET LA BONNE GOUVERNANCE**



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N°001/05/2016

La Sino-Congolaise des Mines (Sicomines) : IBGDH et ASIBOG déplorent la persistance du non-respect des engagements pris et des violations des droits des communautés locales de la cité de Kapata et ses environs à Kolwezi

Kolwezi, le 31 Mai 2016

IBGDH (Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains) et ASIBOG (Association pour l'Intégrité et la Bonne Gouvernance), deux organisations de la société civile de la Province du Lualaba basées à Kolwezi sont vivement préoccupées par la persistance du non-respect des engagements sociaux ainsi que des atteintes aux droits des communautés locales par l'entreprise minière Sicomines dans la région de Kolwezi, particulièrement dans la cité de Kapata.

En effet, en Décembre 2014, les deux organisations avaient publié un rapport relatif à l'évaluation des impacts du projet Sicomines sur les droits des communautés dans la région de Kolwezi¹. Ce rapport avait dressé l'état des lieux des impacts positifs et négatifs du projet Sicomines sur le cadre des populations dans la région de Kolwezi, particulièrement celle de la cité de Kapata et ses environs. Les principaux impacts négatifs relevés portent notamment sur la destruction et l'expropriation des champs sans paiement des indemnités justes et équitables ni la mise à disposition des terres remplacement en faveur des membres des communautés de la cité de Kapata ainsi que la non-exécution de la plupart des engagements sociaux pris par l'entreprise dans son étude d'impact environnemental².

Les deux organisations ont noté avec satisfaction les efforts considérables fournis par cette entreprise dans l'amélioration de ses pratiques en matière de versement des indemnités aux cultivateurs expropriés depuis le lancement de leur recherche en Janvier 2013.

Elles constatent cependant qu'une année et demie après le lancement de leur rapport, il y a toujours des cultivateurs qui n'ont pas encore été indemnisés notamment ceux du bloc Kabulongo ainsi l'enclavement total du cimetière du village Mutaka avec la disparition progressive des tombes à cause des travaux de remblayage portant élargissement du site de l'entreprise.

Bien plus, l'entreprise Sicomines a étendu le processus de destruction et d'expropriation des champs des habitants au Bloc Kabulongo de la cité Kapata sans consultation préalable des victimes ni paiement des indemnités adéquates ce, en dépit de toutes les démarches de réclamation menées par les cultivateurs jusqu'au mois d'Avril 2016.

Les deux organisations relèvent-comme cela a été bien mentionné dans le rapport d'évaluation des impacts de ce grand projet minier- un contraste entre les infrastructures (hôpitaux, routes, bâtiments publics,...) réalisées à l'échelle nationale dans le cadre du projet Sicomines et le faible impact positif

¹ Ce rapport est disponible en ligne sur <http://www.congomines.org/reports/647-sicomines-rapport-d-evaluation-des-impacts-sur-les-droits-humains-a-kolwezi>

² Etude d'impact environnemental de la Sicomines, page 323

(appauvrissement des communautés locales) de cette entreprise sur les populations de Kolwezi, lieu d'extraction des minerais censés rembourser les coûts des infrastructures développées à travers la République Démocratique du Congo.

A travers le présent communiqué, les deux organisations attirent l'attention des autorités provinciales et nationales ainsi que les responsables de la Sicomines sur les préoccupations et cris des populations de la cité de Kapata et ses environs face aux impacts négatifs de cette entreprise sur leur cadre de vie ces populations.

Ainsi, au regard de ce qui précède, les deux organisations recommandent :

A Président de la République de :

- De s'assurer que les institutions ad hoc créées effectuent et contrôlent les activités de la Sicomines en ce qui concerne les questions sociales des populations de Kapata ;

Au Ministre national des Mines de :

- S'assurer que Sicomines se conforme aux dispositions code minier concernant les questions sociales et environnementales ;
- Travailler avec le Gouverneur du Lualaba en vue de trouver des terres arables pour les populations de Kapata, victimes d'expropriation de champs

Au Bureau de Coordination du Projet Sino-Congolais(BCPSC) de :

- Effectuer un contrôle effectif des activités de la Sicomines en s'assurant que les droits des communautés locales sont respectés dans les activités de la Sicomines
- Installer une antenne du BCPSC à Kolwezi pour un suivi quotidien des activités minières de la Sicomines

A l'Assemblée provincial de Lualaba de :

- De diligenter une enquête parlementaire sur le dossier d'expropriation des champs des habitants de la cité de Kapata par la Sicomines ;

Au Gouverneur de la Province du Lualaba de :

- S'impliquer pour obtenir de la Sicomines le paiement des indemnités justes et équitables pour cultivateurs de Kapata, incluant notamment l'accompagnement dans la réinsertion socio-économique ;
- Instruire les services techniques provinciaux et locaux de trouver des terres arables de remplacement pour les populations de Kapata ;
- Mettre sur pied une commission provinciale permanente chargée de gérer les relations entre les entreprises minières et les communautés locales ;
- S'assurer que la construction et réhabilitation des infrastructures de la Ville de Kolwezi sont incluses dans la planification des nouveaux projets d'infrastructures à réaliser dans le cadre de la Sicomines
- S'impliquer pour obtenir l'installation d'une antenne du Bureau de Coordination du Projet Sino-congolais à Kolwezi ;

A l'entreprise Sicomines de :

- Se conformer au droit congolais concernant les rapports avec les occupants du sol et les communautés locales ;
- Revoir sa politique de cohabitation avec les communautés locales ;
- Respecter les lignes directrices pour la protection de l'environnement telles qu'édictées par le gouvernement chinois ;

- Inventorier toutes les victimes non indemnisée et leur verser des indemnités justes et équitables
- Travailler avec le Gouverneur de Province, les autorités locales en vue de trouver les terres arables aux communautés locales.

Fait à Kolwezi, le 31 mai 2016

Pour l'IBGDH ASBL, Maître Donat Kambola : +243 99 48 34 158 et dokale1@yahoo.fr

Pour l'ASIBOG, Mr Alphonse Makula : +243814037078 et amakula.rdc@gmail.com